

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/07/2026 / Délibération N°20260727_02b

Date de la convocation 23/07/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept du mois de juillet à **20 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8 + 1 pour vacation

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

	Philippe BRUN		Delphine SOUVRAY
	Laurence EXBRAYAT		Philippe MICHEL
	Yves SANIAL		Dominique EYRAUD
	Marine BONNEFOY		Alexis RIBES
	Jérémy CHEVILLON		

Yves SANIAL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget Principal 2026 suite à Avis n°2026-0101 de la Cour Régional des Comptes.

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6/02/92 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu l'Avis n°2026-0101 de la Cour Régional des Comptes

Après avis de la commission des finances réunie le 22 juillet 2026,

Le Maire donne lecture et expose le Budget Principal rectifié pour l'année 2026.

Concernant la **Section de Fonctionnement**, après mesures de redressement dont :

- Diminution de la section de 11 180,71 € répartis sur différents chapitres
- Modification du report du résultat de Fonctionnement 2025

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

	BP 2026 Voté le 22/04/2026	Avis de la CRC		Soumis au vote du conseil municipal	
		Corrections	BP 2026 rectifié	Corrections	BP 2026 rectifié
Fonctionnement					
Dépenses	737 282,69 €	-11 180,71 €	726 101,98 €	-11 180,71 €	726 101,98 €
011 - Charges à caractère général	254 417,61 €	-25 400,00 €	229 017,61 €	-30 796,91 €	223 620,70 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	257 100,00 €		257 100,00 €	-5 203,09 €	251 896,91 €
023 - Virement à la section d'investissement	11 785,96 €	17 659,29 €	29 445,25 €	17 659,29 €	29 445,25 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00 €		26 000,00 €		26 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	109 536,21 €	-11 440,00 €	98 096,21 €	-840,00 €	108 696,21 €
66 - Charges financières	32 000,00 €	8 000,00 €	40 000,00 €	8 000,00 €	40 000,00 €
67 - Charges spécifiques	46 442,91 €		46 442,91 €		46 442,91 €
Recettes	737 282,69 €	-11 180,71 €	726 101,98 €	-11 180,71 €	726 101,98 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	55 395,88 €	-11 180,71 €	44 215,17 €	-11 180,71 €	44 215,17 €
013 - Atténuations de charges	29 097,23 €		29 097,23 €		29 097,23 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 250,00 €		2 250,00 €		2 250,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	43 400,00 €		43 400,00 €		43 400,00 €
73 - Impôts et taxes	104 009,22 €		104 009,22 €		104 009,22 €
731 - Fiscalité locale	186 000,00 €		186 000,00 €		186 000,00 €
74 - Dotations et participations	244 130,36 €		244 130,36 €		244 130,36 €
75 - Autres produits de gestion courante	73 000,00 €		73 000,00 €		73 000,00 €

Concernant la **Section d'Investissement** après mesures de redressement dont :

- Prise en compte des restes à réaliser
- Prise en compte de l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Du remboursement partiel effectué le 21 mai 2026 d'un montant de 600 K€ de l'emprunt court terme de 1 million d'euros
- De la prorogation jusqu'au 30 juin 2027 votée le 27 mai 2026 du solde de cet emprunt (400 K€)

La **section d'investissement** est en déséquilibre de 350 222 € pour l'exercice 2026.

	BP 2026 Voté le 22/04/2026	Restes à réaliser reportés	Avis de la CRC		Soumis au vote du conseil municipal	
			Corrections	BP 2026 rectifié	Corrections	BP 2026 rectifié
Investissement						
Dépenses	2 924 997,16 €	1 393 333,66 €	-1 674 206,89 €	2 644 123,93 €	-1 674 206,89 €	2 644 123,93 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	166 037,16 €			166 037,16 €		166 037,16 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 250,00 €			2 250,00 €		2 250,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 252 210,00 €		-401 352,49 €	850 857,51 €	-401 352,49 €	850 857,51 €
21 - Immobilisations corporelles	254 500,00 €		-22 854,40 €	231 645,60 €	-22 854,40 €	231 645,60 €
23 - Immobilisations en cours	1 250 000,00 €	1 393 333,66 €	-1 250 000,00 €	1 393 333,66 €	-1 250 000,00 €	1 393 333,66 €
Recettes	2 924 997,16 €	1 168 478,00 €	-1 799 573,29 €	2 293 901,87 €	-1 799 573,29 €	2 293 901,87 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 785,96 €		17 659,29 €	29 445,25 €	17 659,29 €	29 445,25 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00 €			26 000,00 €		26 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	102 662,80 €			102 662,80 €		102 662,80 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	379 712,11 €		11 180,71 €	390 892,82 €	11 180,71 €	390 892,82 €
13 - Subventions d'investissement	1 695 542,00 €	1 168 478,00 €	-1 126 319,00 €	1 737 701,00 €	-1 126 319,00 €	1 737 701,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	709 294,29 €		-702 094,29 €	7 200,00 €	-702 094,29 €	7 200,00 €

Ces mesures de redressement ne suffisent pas à assurer en 2026 l'équilibre réel par une couverture de l'annuité de remboursement en capital de la dette par les ressources propres sur le seul exercice.

Pour que cet équilibre soit assuré en 2027, conformément à l'Avis n°2026-0101 de la CRC :

- Les dépenses de fonctionnement ne devront pas augmenter au-delà de ce qui est prévu pour 2026
- Aucune subvention d'équilibre ne devra être versée au budget annexe « Eau – Assainissement »
- Aucun nouvel emprunt ne devra être souscrit.

Après délibération le conseil municipal APPROUVE le budget principal 2026 rectifié et AUTORISE Le Maire à faire les opérations nécessaires.



Le Maire,
Philippe BRUN



Le Secrétaire de séance,
Yves SANIAL